38 - ISERE - COMMUNE DE BARRAUX

AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

DOCUMENT GRAPHIQUE

DELIMITATION DE L'AIRE DE MISE EN VALEUR

REPERAGE PATRIMONIAL

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal d'approbation du PLU.
En date du 9/07/2015.
Le Maire,

09 JUILLET 2015

N

0 50 m 100 m 200 m

LEGENDE

- Edifices protégés au titre des Monuments Historiques
- Périmètre de 500 m autour des Monuments Historiques

SECTEURS DE L'AVAP

- **S1 : Secteurs historiques d'intérêt architectural et urbain majeur**
  - S1a : Bourg de Barraux
  - S1b : Hameau de Fayet
  - S1c : Hameau de Cuiller
- **S2 : Secteurs d'intérêt paysager majeur**
- **S3 : Secteurs d'accompagnement**
  - S3a : Secteurs d'accompagnement urbain et paysager
  - S3P : Secteurs d'accompagnement urbain et paysager particulier

REPERAGE PATRIMONIAL

- Edifices de catégorie C1 : immeuble d'intérêt patrimonial majeur
- Edifices de catégorie C2 : immeuble d'intérêt patrimonial remarquable
- Edifices de catégorie C3 : Immeuble d'accompagnement
- Edifices de catégorie C4 (démolition souhaitable)

ÉLÉMENTS ARCHITECTURAUX REMARQUABLES
- (P) Portails, portes

ÉLÉMENTS REMARQUABLES DU PETIT PATRIMOINE
- (C) Croix de chemin
- (E) Point d'eau ; puits, lavoirs, fontaines, sources

ÉLÉMENT ARCHÉOLOGIQUE
- Maison forte citée dès 1270

STRUCTURES PAYSAGÈRES REMARQUABLES
- Parcs remarquables
- Espaces non-bâtis remarquables
- Espaces naturels d'accompagnement des cours d'eau
- Alignements d'arbres remarquables

- Cônes de vues remarquables (longues portées)

ARCHIPAT
ARCHIPAT 19 rue des Tuileries - 69009 LYON tel. 04.37.24.71.50